

ARTICLE 1 – COMMUNICATION DES PRESENTES C.G.V

Les présentes conditions générales de vente (Ci-après « CGV ») et le tarif qui en constitue l'annexe, sont communiquées par la CHARCUTERIE SIBILIA à tout acheteur professionnel qui en fait la demande. Sauf autre accord, elles sont modifiables en cours d'année et présentés à l'acheteur.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à l'ensemble des ventes de produits réalisés par la CHARCUTERIE SIBILIA (Ci-après « Produit ») à ses Clients professionnels, réputés être des professionnels des métiers de bouche (Ci-après « Client »). Le fait de commander un Produit à la CHARCUTERIE SIBILIA emporte acceptation expresse et sans réserve des CGV par le client, lequel déclare passer commande pour les besoins de son activité professionnelle.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1 Ouverture du Compte Client : Préalablement à toute commande et afin que la CHARCUTERIE SIBILIA puisse procéder à l'ouverture d'un « Compte Client » au bénéfice du Client, il appartient à ce dernier de lui transmettre :

L'ensemble des informations nécessaires à l'ouverture de son Compte Client, à savoir au minimum :

- La dénomination sociale de la société ;
- Les nom, prénom et fonction de l'interlocuteur ;
- L'adresse de facturation et le numéro de TVA intracommunautaire ;
- L'adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation ;
- Un numéro de téléphone, et une adresse e-mail valides ;

3.2 – Modalités de passations de commande : Les informations énoncées par le Client, lors de la prise de commande engageant celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé de la commande du Client, la CHARCUTERIE SIBILIA ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de livrer le ou les produits. Si la commande ne peut être traitée par manque d'informations, des compléments d'information seront demandés au Client.

3.3 – Validation de la commande : La commande est définitive uniquement à compter de sa confirmation par la CHARCUTERIE SIBILIA ; en cas d'indisponibilité d'un produit (ou plusieurs) commandé(s) par le Client, la CHARCUTERIE SIBILIA en informe le Client et, sauf autre accord, la commande est annulée seulement pour le(s) produit(s) indisponible(s), sans que cette annulation puisse donner droit à des dommages et intérêts et/ou pénalités au profit du Client.

ARTICLE 4 – TARIFS

4.1 – Prix des produits : Les Produits « catalogue » sont vendus aux prix en vigueur sur le tarif applicable à la date de la commande validée par la CHARCUTERIE SIBILIA. Les Produits sur devis sont vendus au prix figurant sur l'offre de prix faite par la CHARCUTERIE SIBILIA et acceptée par le Client.

Dans tous les cas, les prix sont exprimés en euros hors taxes. Tout impôt, taxe, droit, prestation à payer ou autre contribution obligatoire (type écotaxe ou autre) en application de la réglementation française, d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du client à moins que la loi en dispose autrement. En particulier, tout changement de taux de TVA sera applicable au moment de la facturation de la commande par la CHARCUTERIE SIBILIA.

4.2 – Réduction de prix : L'application de toute éventuelle réduction de prix accordée au Client par la CHARCUTERIE SIBILIA est subordonnée à la condition que le Client ait respectée, à la date de la commande concernée, ses engagements contractuels et en particulier les échéances de paiement des factures émises par la CHARCUTERIE SIBILIA au cours des six derniers mois.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Facturation et délais de paiement : Le client devra procéder au paiement de la totalité du prix de sa commande par carte bancaire, sans escompte et au comptant avant de valider cette dernière. La CHARCUTERIE SIBILIA se réserve le droit d'annuler toute nouvelle commande d'un client en cas de défaut de paiement non régularisé d'une seule de ses précédentes commandes en ligne ou en boutique.

Le montant à régler est celui indiqué dans le récapitulatif de commande (avant validation de celle-ci) ; il est rappelé dans la confirmation de commande adressée au Client à l'issue du processus de commande. Une facture sera également adressée au Client soit par courrier ou par e-mail.

ARTICLE 6 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits commandés demeurent toujours la propriété de la CHARCUTERIE SIBILIA jusqu'au complet encaissement de leur prix, avec toutes les conséquences que cette notion implique légalement, et notamment le droit de revendication des produits s'ils se trouvent encore en nature entre les mains de l'acheteur.

En revanche, les risques (notamment de perte, de vol ou de détérioration), y compris de livraison, concernant les Produits sont assumés par le Client dès la date d'expédition de la commande par la CHARCUTERIE SIBILIA, sauf accord contraire entre les Parties. Par dérogation, lors des livraisons sur Lyon et agglomération directement assurées par la CHARCUTERIE SIBILIA, le transfert des risques s'opère lors de la livraison.

ARTICLE 7 – LIVRAISONS

Le transport est organisé par la CHARCUTERIE SIBILIA par transporteur spécialisé, aux frais du client.

Les frais et les conditions de livraison sont précisés au moment de la commande. Le délai de livraison est mentionné aussi précisément que possible par la CHARCUTERIE SIBILIA, qui s'efforce de livrer à J+1 pour les commandes passées les jours d'ouverture avant 12h. Ce délai pourra cependant évoluer, notamment en cas de force majeure, de cas fortuit ou de retard de livraison d'un fournisseur de la CHARCUTERIE SIBILIA. Dans ce cas, la CHARCUTERIE SIBILIA informera le Client dès que possible du nouveau délai de livraison prévisible, cet allongement du délai de livraison ne pouvant donner lieu à des dommages et intérêts, pénalités et/ou à une annulation des commandes en cours.

ARTICLE 8 – RECEPTIONS

8.1 – Vérification des Produits à la réception : Le Client doit vérifier la conformité des colis et produits avec la commande et l'absence de vices apparents (produits ou colis manquants, endommagés, colis ouvert...) dès leur réception ; la mention « sous réserve de déballage » n'est pas opposable à la CHARCUTERIE SIBILIA.

8.2 – Réclamation auprès du transporteur : Le Client doit également formuler toute réclamation d'une manière précise sur le bordereau du transporteur et confirmer ses réserves au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à la CHARCUTERIE SIBILIA ne peut en aucun cas être mise en cause pour destruction, avaries, perte ou vol en cours de transport, même si elle a choisi le transporteur.

8.3 – Réclamation auprès de la CHARCUTERIE SIBILIA :

Délai : compte tenu de la nature des Produits et sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité d'un produit livré au produit commandé, non imputable au transport, doivent être formulées par écrit (télécopie ou courrier électronique) dans les 24 heures à compter de la réception des Produits ; aucune réclamation ne sera prise en compte si elle intervient au-delà de ce délai,

Justificatif à fournir : il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à réalité des vices ou manquants constatés ; à ce titre, le Client devra joindre au courrier de réclamation le bon de livraison ainsi qu'un ou plusieurs photographies des produits livrés permettant à la CHARCUTERIE SIBILIA d'avoir les éléments nécessaires au traitement de la réclamation.

Retour des produits non conformes : si après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la CHARCUTERIE SIBILIA et imputable à celle-ci, le client pourra prétendre au remplacement des Produits non conformes, aux frais de la CHARCUTERIE SIBILIA, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts ; aucun retour de Produit ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit de la CHARCUTERIE SIBILIA.

8.4 – Réception sans réserve : que le client ait procédé ou non à leur contrôle, les Produits sont censés être réceptionnés en l'absence de réserves formulées dans les conditions mentionnées ci-dessus ; ma réception sans réserve des produits commandés par le Client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

ARTICLE 9 – PRESCRIPTIONS D'UTILISATION DES PRODUITS

Le client est informé du fait que les produits vendus par la CHARCUTERIE SIBILIA sont conformes aux Normes et Certifications applicables ou volontairement appliquées et mentionnées comme telles sur les Produits ou leur emballage. Les produits sont étiquetés conformément à la réglementation, avec mention de leur composition et indication de leur date limite de consommation (DLC).

D'une manière générale, la CHARCUTERIE SIBILIA recommande que les Produits soient conservés, utilisés et manipulés conformément à leur destination et ce, par les seules personnes compétentes et autorisées à effectuer cette tâche.

Le Client reconnaît et accepte que les Produits vendus par la CHARCUTERIE SIBILIA sont utilisés ou commercialisés sous sa responsabilité.

ARTICLE 10 – GARANTIE

10-1 – Conditions de garantie : sauf en cas de garantie contractuelle spécifique à tel ou tel produit expressément convenue entre les Parties, les Produits vendus par la CHARCUTERIE SIBILIA sont des denrées périssables et sont garantis, conformément à la garantie légale des vices cachés, en cas de vice de fabrication lorsque le défaut est antérieur à la vente et n'était pas décelable par le Client lors de la réception du Produit.

La garantie ne s'applique pas lorsque :

- Le défaut résulte d'une utilisation anormale ou inhabituelle des Produits ou encore de conditions de stockage inadéquates des Produits,
- La commande au titre de laquelle le Produit a été livré n'a pas fait l'objet d'un règlement complet.

10.2 – Mise en œuvre : compte tenu du caractère périssable des Produits vendus par la CHARCUTERIE SIBILIA, les défauts éventuels doivent être communiqués à la CHARCUTERIE SIBILIA dans un délai maximum de 24 heures après leur découverte avec présentation de la facture d'une preuve d'achat et d'un justificatif de son règlement ainsi que de tout élément établissant la réalité du vice. Si une décision de retour est validée par la CHARCUTERIE SIBILIA, la marchandise doit être mise à disposition, le cas échéant, dans un emballage solide et adapté pour éviter tout dégâts éventuels pendant le transport.

Si après vérification, la marchandise présente des dégâts ou des défauts couverts par la garantie des vices cachés, la CHARCUTERIE SIBILIA enverra au Client un nouveau produit. Aucun retour expédié en « contre-remboursement » ne sera accepté quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

D'une manière générale, la CHARCUTERIE SIBILIA n'est pas responsable lorsque la mauvaise exécution ou l'inexécution des obligations résultant de la vente est imputable soit au Client, soit au fait imprévisibles insurmontable d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure tels que définis par la jurisprudence, à savoir notamment les conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

Dans tous les cas où la responsabilité de la CHARCUTERIE SIBILIA serait engagée, celle-ci ne pourra être tenue de verser au Client une somme supérieure aux sommes versées par le Client à la CHARCUTERIE SIBILIA au titre de la commande concernée avec un plafond de 500€, et à ce titre de dommage et intérêts couvrant tout préjudice subi par le Client. Par ailleurs, en cas de dommage résultant de l'exécution d'une commande par la CHARCUTERIE SIBILIA, le Client s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées, eu égard aux circonstances, afin de limiter ces dommages. A défaut, la CHARCUTERIE SIBILIA sera dispensée d'indemniser les préjudices que le Client aurait pu éviter.

La CHARCUTERIE SIBILIA ne couvre pas ni n'assume de conséquences, notamment financières, y compris au titre de tout préjudice indirect, consécutives à la mise en œuvre ou l'utilisation inadéquate ou inapproprié du produit vendu.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou diffusion sur un quelconques support d'un élément faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle appartenant à la CHARCUTERIE SIBILIA, tel qu'un droit d'auteur (y compris les visuels des Produits), marque ou autre, est interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la CHARCUTERIE SIBILIA.

Le client autorise la CHARCUTERIE SIBILIA à faire figurer son nom et son logo, voire ses coordonnées, sur ses références commerciales ainsi que sur son site Internet.

ARTICLE 13 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE / LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV venaient à être tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les CGV sont soumises à la loi française. Le Tribunal de commerce de LYON est seul compétent pour connaître les litiges nés entre les Parties à l'occasion de l'exécution du Contrat de vente, y compris ceux relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution du Contrat.